

0110012D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND
11493 CASTELNAUDARY CEDEX
Tel : 0468945300

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres de la CP : 13

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 21/02/2022

Réunie le : 08/03/2022

Sous la présidence de : Florence Geneix

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 19/10/2021 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EMMAÜS DU LAURAGAIS : Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la signature de la convention de partenariat avec le Comité d'Amis d'Emmaüs du Lauragais (SIREN : 381421023).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0